

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du **05 avril 2019**

Sous la présidence de M. Patrick BECKER, Maire

Convocation du 26 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le cinq avril à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrick BECKER, Maire. La séance était publique.

Membres présents : Patrick BECKER, Xavier DE LAZZER, Marie-Claire MARTINY, Patrick VECRIN, Gérard MECKLER, Annick VAUDRY, Sonia GUILLET, Carole LELIEVRE, Didier LEFEVRE, Victor VICENTE

Absents excusés : Andrée PESANT, Fabrice SANFILIPPO

Absents non excusés : Aurélie HOMBOURGER

Procurations : Didier LEFEVRE donne procuration à Patrick BECKER pour le point n°1, voté avant son arrivée à 20h14

Secrétaire de séance : Sonia GUILLET

APPROBATION A L'UNANIMITE DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/02/2019

2019 – 09 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DE LA COMMUNE

Le compte de gestion établi par le trésorier avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, retrace les opérations budgétaires en Dépenses et en Recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif de la Commune.

L'exécution des Dépenses et des Recettes de la Commune de Kuntzig a été réalisée par le percepteur de la trésorerie de Metzervisse.

Pour l'exercice Comptable 2018 il a été constaté une identité de valeur entre les écritures au compte administratif et celles au compte de Gestion du percepteur.

Après délibération, le Conseil Municipal,

APPROUVE à l'UNANIMITE le compte de Gestion de l'exercice 2018 dressé par le percepteur.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce compte de Gestion.

20h14 arrivée de Didier LEFEVRE

2019 – 10 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire donne des explications sur un document reçu de la trésorerie et transmis aux conseillers, montrant la situation de la commune par les différentes strates par rapport aux autres collectivités. Il en ressort que notre commune a une bonne situation financière.

Monsieur le Maire désigne Monsieur DE LAZZER Xavier, 1^{er} Adjoint et accepté par le conseil pour présenter le Compte Administratif qui s'établit comme suit :

		Investissement (€)	Fonctionnement (€)	Total cumulé (€)
RESULTAT DE L'EXECUTION	Titres de recettes émis (A)	298 105,51	930 282,50	1 228 388,01
	Mandats émis(B)	397 815,55	634 791,58	1 032 607,13
(1) Solde d'exécution (A-B)		-99 710,04	295 490,92	195 780,88
(2) RESULTAT REPORTE N-1		-110 655,98	188 567,41	77 911,43
(3) TOTAL 1+2		-210 366,02	484 058,33	273 692,31
RESTES A REALISER	Reste à réaliser recettes (C)	1 384 155,91	0,00	1 384 155,91
	Reste à réaliser dépenses (D)	1 508 637,12	0,00	1 508 637,12
(4) Solde des restes à réaliser (C-D)		-124 481,21	0,00	-124 481,21
(5) RESULTAT CUMULE 3+4		-334 847,23	484 058,33	149 211,10

Soit un excédent de Fonctionnement **484 058.53 €** et un déficit d'investissement de **334 847.23 €** soit un excédent global de l'exercice de **149 211.10 €**

Xavier DE LAZZER annonce l'appel au vote, Monsieur Le Maire Patrick BECKER quitte la séance.
Ce compte administratif est adopté à l'UNANIMITE des membres présents du conseil municipal.

Monsieur le Maire conclue que dans sa globalité, le bilan est positif et félicite Monsieur DE LAZZER, adjoint aux finances, pour sa bonne maîtrise du budget.

2019 – 11 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018

Après avoir pris connaissance et approuvé le compte administratif 2018 de la Commune,

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement est positif, il doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement à l'article 1068.

Le reliquat sera reporté en recettes de fonctionnement au 002.

Soit comme suit :

A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)... 334 847.23 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)...188 567.41 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter le résultat au Budget Primitif de l'exercice 2019, **149 211.10 € à la ligne 002** et **334 847.23 € au compte 1068.**

2019 – 12 VOTE DU TAUX DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire rappelle les taux de l'année dernière et précise que les finances de la communes sont bonnes, donc propose de maintenir les taux pour l'année 2019, soit :

Taxe Habitation : 16.32 %

Taxe Foncière (Bâti) : 17.20 %

Taxe Foncière (Non Bâti) : 72.35 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à la l'UNANIMITE, l'application des taux de taxe cités ci-dessus.

2019 – 13 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE

Après présentation du Budget Primitif 2019 par Monsieur DE LAZZER Xavier, 1^{er} Adjoint, désigné par le Maire, et accepté par le conseil. Le Budget s'établit comme suit :

Section Fonctionnement :1 070 432 €

Section Investissement :3 428 894 €

Monsieur le Maire explique le point sur l'achat prévu des terrains forestiers voté au conseil du 26/02/19. Pour des raisons de délais dépassés dans les échanges de courrier, (la réponse de la mairie envoyée en recommandé avec accusé de réception est arrivée après la date limite légale) il ne sera pas possible pour la commune d'acquérir ces terrains.

Après délibération, le conseil municipal adopte à l'UNANIMITE le Budget primitif présenté.

2019 – 14 EMPLOIS SAISONNIERS

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°84-635 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3, alinéa 2

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un personnel saisonnier pour le bon fonctionnement du service technique en périodes printanière et estivale.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'UNANIMITE

Le recrutement de 10 agents non titulaires saisonniers répartis par période de 15 jours/agent pendant les vacances de printemps et d'été aux services Technique et Administratif.

Ces agents assureront des fonctions d'adjoint technique ou administratif territorial pour une durée hebdomadaire de service de 35h, et seront recrutés sur les mêmes critères de sélection que les années précédentes, soit dans l'ordre suivant :

- 1- Avoir 18 ans, résider à Kuntzig, ne jamais avoir travaillé pour la commune
- 2- Avoir 18 ans, résider à Kuntzig, avoir déjà travaillé pour la commune

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 348, indice majoré 326

Monsieur le Maire est chargé du recrutement des agents et est habilité à ce titre à conclure les actes d'engagement.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

2019 – 15 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE APE des Ecoles Publiques maternelle et élémentaire de Kuntzig

Monsieur le Maire fait part de la création de l'Association APE des écoles publiques maternelle et élémentaire de KUNTZIG (APEK) le 20/11/2018 et a été inscrite au registre des associations le 14/01/2019.

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu du président de l'association APEK, sollicitant la Mairie pour le versement d'une subvention exceptionnelle afin de les aider à démarrer leur activité.

Comme pour les autres associations ayant demandé une subvention exceptionnelle lors de leur création, Monsieur le Maire propose d'attribuer à l'association APEK, une subvention exceptionnelle de 500 € afin de les aider à démarrer, ainsi que le versement d'une avance de 500 € sur la subvention prévue en fin d'année.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'UNANIMITE, le versement de cette subvention exceptionnelle, soit un total de 1000 €.

POINTS D'INFORMATION

- 1- Monsieur le Maire informe les conseillers que la Mairie a reçu le rapport du commissaire enquêteur après clôture de l'enquête publique du PLU. Ce rapport est disponible en Mairie ou consultable sur <http://www.geoagglo-hionville.fr/mapguide/DOC/urbanisme/reglement/57372/>
Monsieur le Maire fait lecture des conclusions du Commissaire enquêteur et de son avis motivé.
Avis favorable au PLU.
- 2- Monsieur le Maire communique la date du prochain conseil municipal, soit le 24/04/2019 à 20h et remet en main-propre à chaque conseiller présent la convocation contre un accusé de réception signé.
- 3- Monsieur MECKLER Gérard fait part d'une demande d'un administré, souhaitant savoir où en est l'avancement du mémoire des anciens du village. Cet ouvrage est en cours.

FIN DE LA SEANCE à 21H35